VILLENEUVE
LEZ AVIGNON

DÉPARTEMENT DU GARD
ARRONDISSEMENT DE NIMES **MAIRIE DE VILLENEUVE LEZ AVIGNON**
Réf. : CK

Décision N° 7 /2025

OBJET : CULTURE-PATRIMOINE - Adhésion de la Tour Philippe-le-Bel et du Musée Pierre-de-Luxembourg au réseau Bienvenue en Provence

Madame le Maire de Villeneuve lez Avignon,

Vu les dispositions des articles L 2122.22 et L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales portant délégation de certaines attributions du Conseil Municipal au Maire,

Vu la délibération du 27 mai 2020, publiée et déposée le 29 mai 2020, prise en vertu des dispositions susvisées,

Vu le projet de développement touristique et culturel des monuments et musée communaux,

Considérant qu'il est nécessaire de faire apparaître la Tour Philippe-le-Bel et le Musée Pierre-de-Luxembourg dans le guide et sur le site internet de « Bienvenue en Provence » qui bénéficie d'un vaste réseau sur le territoire, aux côtés des autres sites touristiques de la Ville,

DECIDE

⇨ d'adhérer en 2025 au réseau « Bienvenue en Provence » pour un montant de 31€ ;
⇨ de régler les coûts liés à la parution dans le guide annuel pour un montant de 1080€ ;
⇨ de régler les coûts liés à la distribution du guide annuel pour un montant de 1680€.

Fait à VILLENEUVE LEZ AVIGNON
Le 24/02/2025
Madame Le Maire

Mairie de Villeneuve-Lez-Avignon - Gard -

Pascale BORIES

La présente décision est susceptible de recours devant le tribunal administratif de NIMES dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Accusé de réception en préfecture
030-213003510-20250224-7-2025-AU
Date de télétransmission : 24/02/2025
Date de réception préfecture : 24/02/2025

Hôtel de Ville
2, rue de la République – B.P. 45 - 30404 Villeneuve lez Avignon cedex
Tél. 04 90 27 49 49 – Fax : 04 90 27 49 79 – email : mairie@villeneuvelezavignon.fr
www.villeneuvelezavignon.fr/ville